



27^{ème} Course des 2 Forts

Règlement

Article 1 :

La Mairie d'Irigny, en partenariat avec l'Association des "Coureurs de l'Ouest Lyonnais", organise, chaque premier vendredi du mois de juillet, la Course des 2 Forts, conformément la réglementation établie par la Fédération Française d'Athlétisme pour les courses hors stade. La 27^{ème} édition aura lieu le vendredi 1er juillet 2022.

Article 2 :

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure, de modifier ou d'annuler une ou plusieurs des épreuves prévues à l'article 4 du présent règlement.

Article 3 :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, organisation et participants auprès des assurances MACIF.

Article 4 :

- Le programme des épreuves est le suivant :
- - 18 heures 30 : parcours de 650 mètres pour les enfants nés en 2013, en 2014 ou en 2015
- - 18 heures 45 : parcours de 1300 mètres pour les enfants nés en 2010, en 2011 ou en 2012
- - 19 heures 00 : parcours de 2000 mètres pour les enfants nés en 2007, en 2008 ou en 2009
- - 20 heures 00 : 2 parcours de 9 km et 15 km pour les personnes nées en 2006 ou avant.

Article 5 :

Le parcours des épreuves de 650 mètres, 1300 mètres et 2000 mètres est bitumé. Les participants de ces 3 épreuves effectueront 1, 2 ou 3 tours selon leurs catégories d'âge définies à l'article 4.

Le parcours de l'épreuve de 9 km est composé de portions bitumées et de chemins, exclusivement sur le territoire de la commune d'Irigny.

Le parcours de l'épreuve de 15 km est composé de portions bitumées et de chemins, sur le territoire des communes d'Irigny, de Saint-Genis-Laval et de Vernaison.

Article 6 :

Les départs et arrivées ont lieu au Centre Culturel de Champvillard situé Rue de Boutan à Irigny dans le département du Rhône.

Article 7 :

Conformément à l'article 6 de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999, les épreuves sont ouvertes aux titulaires d'une licence ou d'un Pass'Running délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, aux titulaires d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tout moyen, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition. Conformément à la réglementation, les licences délivrées par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, la Fédération Française de pentathlon moderne ne seront **en aucun cas** acceptées.

Les épreuves sont également ouvertes aux titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa photocopie. Ce document, en original ou en copie, sera conservé par l'organisateur avant, pendant et après l'épreuve en tant que justificatif en cas d'accident.

Cas particulier des coureurs étrangers

L'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme. Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Article 8 :

Les participants âgés de moins de 18 ans à la date de l'épreuve devront présenter une autorisation parentale datée et signée. 2

Article 9 :

Les inscriptions sont possibles uniquement sur internet : <https://inscriptions-terrederunning.com/coursedes2forts2022>.

Les droits d'engagements sont de 12 € pour l'épreuve de 15 km, de 10 € pour l'épreuve de 9 km et de 2 € pour les trois épreuves « Enfants ».

Les inscriptions devront être accompagnées de la copie du certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied (ou l'athlétisme) pour les non-licenciés ou de la copie de licence FFA pour les licenciés.

Le nombre de dossard est limité à 400 pour chacune des épreuves de 9 km et de 15 km.

Article 10 :

Seules les inscriptions accompagnées du paiement et de la copie de la licence sportive ou du certificat médical d'aptitude seront prises en compte.

En s'inscrivant, les participants renoncent expressément à leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à les faire apparaître dans les résultats diffusés.

Les dossards seront à retirer sur place à partir de 17 heures, le vendredi 1er juillet. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

Article 11 :

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de vol ou de dégradation de biens personnels avant, pendant ou après les épreuves.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas de malaise ou d'accident dû à un manque de préparation de l'un des participants.

Article 12 :

Deux ravitaillements seront positionnés sur le parcours de l'épreuve de 15 km, aux kilomètres 5,5 et 10.

Un ravitaillement sera positionné sur le parcours de l'épreuve de 9 km, au kilomètre 4,5.

Un ravitaillement sera également positionné après la ligne d'arrivée.

Article 13 :

Compte-tenu des risques de fortes chaleurs, il est conseillé aux participants d'avoir une réserve d'eau de minimum 0,5 litre.

Le port d'une lampe frontale, ou pectorale, est recommandé pour les participants du 15 km (tombée de la nuit vers 21h30).

Article 14 :

Une équipe de secouristes et un médecin seront présents pendant toute la durée des épreuves.

Article 15 :

Un lot sera remis à chacun inscrits en même temps que le dossard. Les organisateurs ne fourniront pas d'épingles de fixation des dossards aux participants.

Article 16 :

Une coupe sera remise aux 3 premiers Masculins et Féminines des courses de 9 km et 15 km, ainsi qu'au premier et à la première des catégories Cadet à Master 5.

Article 17 :

Les résultats seront disponibles sur les sites Internet de notre partenaire Terre de Running et de la course.

Article 18 :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.